

Règlement du jeu concours

Article 1 : Société organisatrice

EPIC OFFICE DE TOURISME TOURMALET PIC DU MIDI Tarbes B 539 059 600 dont le siège social est situé au 3 Allée Tournefort 65200 Bagnères-de-Bigorre France, organise un jeu-concours de sa nouvelle édition, « Carnet de Micro-Aventures » de la destination « Tourmalet Pic du Midi » (65) du 01/06/2025 au 31/10/2025.

L'opération est intitulée : « Jeu-concours séjour hiver ».

Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après « le Règlement »).

Article 2 : Conditions de participation

2.1 La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu, du 01/06/2025 au 31/10/2025, physiquement, sur les sites suivants :

OFFICE DE TOURISME TOURMALET PIC DU MIDI
➤ 3 Allée Tournefort - BAGNERES-DE-BIGORRE
➤ Rue du pic d'Espade - LA MONGIE

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

2.2 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique cliente ou non auprès de EPIC OFFICE DE TOURISME TOURMALET PIC DU MIDI, qui désire s'inscrire gratuitement et participer au jeu concours. La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.3 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de l'Établissement et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.4 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.5 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalités de participation et attribution des lots aux gagnants

Pour participer au Jeu, il faut :

1. Disposer d'un « Carnet de Micro-aventures », édition éditée par l'Office de Tourisme Tourmalet Pic du Midi.
2. Réaliser au minimum 3 expériences parmi les 15 expériences éco-responsables proposées dans le « Carnet de Micro-aventures ».
3. Faire valider ses expériences et demander à faire tamponner son « Carnet de Micro-aventures » auprès du prestataire touristique concerné par l'expérience.

4. Dès que le participant a réalisé 3 expériences au minimum, il pourra s'inscrire au jeu concours en montrant son carnet de micro-aventures tamponné auprès de l'un ou l'une des conseillères en séjour de l'Office de Tourisme Tourmalet Pic du Midi (situé au 3, Allée Tournefort à Bagnères-de-Bigorre et rue du pic d'Espade à La Mongie).
5. Les participants peuvent bénéficier d'une chance supplémentaire selon les paliers suivant pour tenter de gagner le jeu concours :
 - Dès 3 expériences réalisées, 1 chance au tirage au sort
 - Dès 5 expériences réalisées, 2 chances au tirage au sort
 - Dès 8 expériences réalisées, 3 chances au tirage au sort

À tout moment, l'Organisateur se réserve la possibilité d'exclure de la participation du jeu concours tout Participant troublant le déroulement de l'opération (notamment en cas de suspicion de fraude). Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité par l'Organisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs. De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple, ...), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de toutes ses participations.

Un seul lot sera attribué pour un seul gagnant (même nom, même adresse mail).

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le ou la gagnant(e) autorise l'Organisateur à utiliser son nom et prénom dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le ou la gagnant(e) devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ou elle ne répond pas aux critères du présent règlement, les lots ne seront pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant de délivrer la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 4 : Dotations

Le Jeu est composé des dotations suivantes :

INTITULE DE LA DOTATION / DU LOT	TARIF TTC	SITE / PRESTATAIRE TOURISTIQUE
1 nuit dans un logement bulle transparente avec repas raclette + gâteau et bain nordique Pour 4 personnes	360	LE PERCHOIR DES PYRENEES
Brunch à l'Hôtel**** La Voie Lactée Pour 2 personnes	76	LA VOIE LACTÉE
1 balade en chiens de traîneaux : Pour une famille de 4 personnes (2 adultes + 2 enfants de -5ans avec un poids total inférieur à 180kg)	180	NO SPEED LIMIT
Bon cadeau 4 entrées famille 2 adultes + 2 enfants	164	PIC DU MIDI + MAISON DU TOURMALET
Aqua Pass famille 2 adultes + 1 enfant + 1 enfant supp (à partir de 5 ans)	53	AQUENSIS
Bon cadeau 4 forfaits ski jour famille – (2 adultes + 2 enfants)	198	N'PY – STATION DU GRAND TOURMALET
Goûter en famille – Le Flocon 1 pâtisserie (au choix) + 1 boisson (au choix)	48	LE FLOCON
TOTAL	1079€	

Un total de 7 lots / dotation est à gagner pour une valeur totale d'un montant de 1 079 € TTC.

Article 5 : Distribution des lots

Suite à sa participation, en cas de gain, comme décrit aux présentes, le gagnant recevra les 6 lots / dotation en main propre (dans un format voucher physique).

L'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots équivalents, c'est-à-dire de même valeur et de caractéristiques proches, si les circonstances l'y obligent.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces des lots gagnés ou demander leur échange contre d'autres biens ou services. Les lots ne sont ainsi ni échangeables ni remboursables.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie des lots gagnés, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet des dits lots et ne peut prétendre à quelque indemnisation ou contrepartie. Les lots ne seront pas remis en Jeu et l'Organisateur pourra en disposer librement.

Le/la gagnant(e) du jeu autorise toute vérification concernant son identité. Toute indication erronée d'identité entraînera l'élimination de celui-ci/celle-ci.

De même, l'Organisateur se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement. Les dotations précisées en article 4 sont remportées par 1 seul(e) gagnant(e).

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. La vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. L'Établissement organisateur ne peut être tenu pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 6 : Responsabilité et force majeure

L'organisateur du jeu concours se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, il était contraint d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur du jeu concours se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu-concours toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement du Jeu.

L'Organisateur du jeu concours ne saurait être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement le gagnant du bénéfice de son gain. Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, d'interrompre, de différer, d'annuler ou de suspendre l'opération si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours, s'adresser directement à l'Établissement organisateur du jeu.

Soit : OFFICE DE TOURISME TOURMALET PIC DU MIDI dont le siège social est situé au 3 Allée Tournefort 65200 Bagnères-de-Bigorre France > communication@tourmaletpicdumidi.fr

Article 7 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites.

Tous les noms de produits ou les marques cités sont des noms de produits ou des marques déposés de leur

propriétaire respectif.

Article 8 : Différends et droit applicable

L'Organisateur du jeu concours tranchera souverainement, et dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci et qui viendrait à se poser à l'occasion du Jeu. Toute réclamation devra être formulée par mail à communication@tourmaletpicdumidi.fr. La demande devra impérativement comporter les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la réclamation. Toute question relative à l'interprétation juridique du présent règlement sera soumise au droit français.

Article 9 : Dépôt du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible sur le site Internet www.tpm65/aventure2025 et physiquement sur place à : OFFICE DE TOURISME TOURMALET PIC DU MIDI

- 3 Allée Tournefort - BAGNERES-DE-BIGORRE
- Rue du pic d'Espade - LA MONGIE

Il est consultable pendant toute la durée du jeu. Il peut être communiqué par courriel ou par courrier simple si le ou la participant(e) en fait la demande.

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse mail ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les informations collectées sur ce formulaire, par l'Office de Tourisme Tourmalet Pic du Midi, directement auprès de vous font l'objet d'un traitement informatisé. Celui-ci est fondé sur votre consentement.

Ces informations sont à destination exclusive des services communication de l'OT Tourmalet Pic du Midi. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, vous pouvez de plus retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser par courriel à chargedemission@tourmaletpicdumidi.fr

Pour plus d'informations, ou, sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus ; vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : communication@tourmaletpicdumidi.fr.

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribué